L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE. No. 21 rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 15 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

POLICE DE LA NLLE-ORLEANS.

Hier, nous disions que, d'après des états authentiques le nombre des morts violentes de la N. Orléans, était très peu considérable au la population et que sous ce rapport nous avions l'avantage sur n'importe quelle autre ville de l'Union. Et ce fait doit ressortir d'avantage encore en réfléchissant que notre police est très imparfaitement organisée. La conséquence forcée de ces prémices c'est que notre population vaut mieux, au fond, malgré ses défauts apparents, que celle des autres grandes villes. En effet, si nous avons comparativement moins de morts violentes, ainsi que nous l'avons établi, malgré la visite annuelle que nous fait la partie la moins morale de chaque état et malgré la mauvaise organisation de notre police, il faut bien en conclure que notre population proprement dite n'en pas seulement bonne mais excellente.

Néanmoins ce n'est pas une raison pour ne pas chercher à améliorer l'organisation de notre police; et c'est pour arriver à ce résultat que nous soumettons quelques idées au public, moins pour la vanité de les faire prévaloir que pour appeler sur ce sujet important l'attention et les observations de chacun.

Notre police n'est peut être pas assez nombreuse mais ce qui lui manque essentiellement c'est l'unité. Dans notre opinion, la division de la ville en trois municipalités ne doit pas affecter en rien la police, car la police pour être bien faite, doit être uniforme. Tout en pareille matière, doit partir d'un centre commun et y aboutir en définitive. D'après notre organisation actuelle, de fait sinon de droit, chaque municipalité à sa police distincte et séparée. Il en résulte un décousu d'unité qui doit neutraliser les meilleures mesures et paralyser les meilleures intentions.

La police devrait, ce nous semble, être centralisée beaucoup plus qu'elle ne l'est actuellement. Le maire devrait en avoir la direction suprême et sans contrôle dans l'exécution. Que pour ménager les susceptibilités d'indépendance de beaucoup de personnes, on donne un conseil-général, ou à tout autre corps, un pouvoir modérateur, il n'y a nul inconvénient: mais le maire nous paraît devoir exercer la haute main dans la direction de la police sous sa responsabilité constitutionnelle.

Un seul bien résulte de la division de la police: c'est l'émulation. Parce que chaque fraction ne veut pas faire moins bien que les autres. Mais ce faible avantage est plus que contre balancé par le décousu des opérations et des démarches. En passant d'une municipalité dans l'autre, les malfaiteurs sont presque sûrs de dépister la police telle qu'elle est organisée: tandis qu'elle pourrait agir avec infiniment plus d'efficacité si elle était plus centralisée et mue par une impulsion uniforme.

Une autre réforme indispensable à introduire serait de composer, autant que possible, le personnel de la police d'individus familiarisés avec la ville et avec les divers langages qu'on y parle. Beaucoup de ceux actuellement employés sont loin de remplir ces conditions, qui sont cependant indispensables pour obtenir des résultats satisfaisants. Nous reviendrons sur ce sujet.

RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS ENVERS LE MEXIQUE.

On fait circuler une pétition des Etats Unis au congrès pour obtenir justice du gouvernement Mexicain.

La pétition contient l'énoncé sommaire des spoliations et des vexations commises par les Mexicains sur les citoyens. Dépouillés de leurs propriétés et outragés dans leurs personnes, nos concitoyens demandent enfin qu'il soit fait justice à leurs réclamations. Ils exposent avec une fermeté digne des membres d'une république habituée à respecter les droits des autres nations et à faire respecter les siens, les griefs qui depuis nombre d'années se sont accumulés et auxquels le Mexique n'a jusqu'ici répondu que par un silence insultant, quelquefois même par une aggravation d'injures et d'outrages.

Dans tout état bien organisé, et surtout dans une république dont les bases larges et permanentes reposent sur les droits généraux que l'homme apporte en naissant et qu'il ne perd qu'avec la vie, un outrage commis envers l'un des membres de cet état est un outrage commis envers le corps politique tout entier.

Pénétrés de cette vérité incontestable, ils font entamé des relations avec la soi-disant république du Mexique, et il n'en est retiré que spoliations, injustices et insultes.

La conduite de la France, dans des circonstances presque analogues, parait aux yeux de nos concitoyens exaspérés une censure d'autant plus amère de la conduite molle et trop indulgente de notre propre gouvernement, que la proximité des Etats Unis leur donnait de grandes facilités et les mettait à même de se faire rendre justice beaucoup plus promptement et à moins de frais qu'il n'en a coûté à la France.

Cette grande indulgence, on pourrait presque dire cette indifférence de l'administration, porte aujourd'hui ses fruits et nous en réserve peut être de plus amers encore. Insensible aux maux de ses propres concitoyens, elle voit d'un œil calme et tranquille une puissance lointaine, bombarder les forts, gêner et écraser le commerce du Mexique, anéantir le peu de ressources qui restaient encore à ce pays, pour le forcer à faire droit à ses réclamations, tandis que nous restons les bras croisés et demeurons spectateurs impassibles d'un drame qui nous ôte toute espérance.

De deux choses l'une; ou nos concitoyens se plaignent à bon droit, et dans ce cas il est du devoir du gouvernement de prendre en main leurs intérêts, de venger leurs injures et de faire sentir à nos aggresseurs tout le poids de la puissance de notre république: ou ces plaintes ne sont pas fondées alors le gouvernement doit y mettre un terme et ne pas laisser planer plus longtemps, et sur lui et sur nous, un reproche de pusillanimité ou d'insouciance qui fait outrage au pays et à ses habitans.

On nous prie de prévenir le public qu'il y a en circulation des billets de cinq piastres de quelques unes de nos banques dont on a fait des billets de cinquante piastres. Nous avons vu un billet de la Banque des Négociants altéré de cette manière, mais l'altération est maladroitement faite et peut être facilement reconnu.

Sur les bons billets de cette banque le montant en chiffre [50] n'est placé qu'en deux endroits. Sur le billet contrefait ce montant est mis en quatre endroits. Sur les bons billets le mot de cinquante est en grand caractères ornés, sur ceux contrefaits il est en petits caractères romains, ouverts.

LEGISLATURE.

Rapporté pour l'Abeille

SENAT.

Jeudi 14 Février.

Le sénat ne s'est occupé aujourd'hui que de motions d'actes à présenter et de quelques actes de peu d'importance.

L'acte pour accorder un congé de 6 mois, à M. A. Robin, juge de la paroisse de Pointe Coupée a été à deux [illegible] et à demi rejeté.—Il est en suspens. L'acte pour établir certains districts d'élections a été lu une 3me fois et adopté; ainsi qu'un autre acte pour l'établissement d'une nouvelle paroisse qui s'appellera paroisse de l'Union. Un autre pour venir au secours d'une pension de demoiselles à Springfield. Un quatrième pour la formation d'un bataillon d'infanterie légère. Un cinquième pour l'incorporation de l'église de St. Vincent de Paule. L'acte relatif à la cour suprême a été rappelé, mais la motion pour la 3me lecture et l'adoption a été rejetée.

Ajourné à vendredi à 11 heures.

CHAMBRE DE REPRESENTANS.

M. Davidson fait une motion tendant à ce que la résolution qu'il a présentée il y a quelques jours, fixant un jour pour s'ajourner, et qui est restée sur le bureau, soit reprise et reconsidérée. Adopté par 36 contre 14.

Plusieurs motions sont faites pour fixer le jour où la résolution aura son effet; mais elles ne sont point adoptées.

Un amendement est présenté et adopté, fixant le 15 mars prochain pour l'époque de l'ajournement de la chambre.

Sur la motion qui a été faite pour l'adoption de cet amendement, M. Thomas fait plusieurs remarques contre la résolution, et M. Davidson parle à son tour en faveur; enfin on propose d'y substituer un amendement pour empêcher qu'aucuns bills ou résolutions ne soient présentés à la chambre après le 25 courant. Un court débat auquel prennent part plusieurs membres, s'engage sur la résolution et sur l'amendement à substituer, lequel amendement est ensuite posé sur le bureau. Les votes ayant été pris pour décider si la résolution devait déposée sur le bureau; il y a eu 15 oui et 24 non.

M. Gaiennié présente un amendement à la résolution pour substituer le 2 avril au 15 mars, et explique les motifs qui l'engagent à faire cette motion; [illegible] cette motion n'est appuyée, on demande la question préalable; alors l'orateur pose la question comme suit "la question principale doit-elle être maintenant posée," le résultat des votes est 21 oui et 16 non.

Il a été ensuite procédé au scrutin, pour l'adoption de la résolution fixant le 15 mars pour le jour de l'ajournement de la chambre. Les votes pour la résolution ont été de 23 oui et de 18 non.

La résolution est adoptée.

Mr. Muse présente une pétition de Izad Coble et autres, demandant l'incorporation de la ville de Grand Ecore, dans la paroisse des Natchitoches. Renvoyé à un comité de trois membres nommés à cet effet.

Mr. Guion présente deux pétitions de quelques habitants de Lafourche Intérieure, renvoyées à un comité spécial.

Mr. Gaiennié présente une résolution ordonnant au bureau des travaux publics de s'enquérir sur l'utilité de construire un chemin de fer des Opelousas à Natchitoches.

Mr. Davidson présente au nom du comité d'éducation un bill pour venir au secours de l'école de Springfield.

Mr. Conrad de Baton Rouge, présente au nom du comité du pénitentiaire, plusieurs résolutions, parmi lesquelles il en est une demandant un examen sur l'utilité d'avoir un chapelain pour le dit pénitentiaire; MM. Gaiennié et Rahelet s'opposent à cette résolution, qui, sur motion, est rejetée; les autres résolutions du comité sur le même sujet sont adoptées.

Mr. Conrad présente également une résolution pour l'achat de nouvelles armes pour l'usage du pénitentiaire.

ORDRE DU JOUR.

On reprend la discussion du rapport du comité, sur l'élection contestée de M. J. T. Preston.

M. Conrad, dans ses remarques, se réfère aux interprétations données à la Constitution par les différentes cours et la législature, et montre que dans toutes ces interprétations, le payement de la taxe d'Etat est donnée comme une condition essentielle au droit de voter.

M. Conrad parle pendant plus d'une heure et demie et expose d'une manière forte et habile, les arguments et les faits pouvant étayer son opinion.

M. Lewis dit qu'il n'a pas l'intention d'abuser du temps de la chambre, en parlant sur le sujet en question mais que d'après les remarques, qui ont déjà été faites contre le rapport, il croirait manquer à la dette qu'il a contractée envers ses concitoyens, envers le pays et envers lui-même, s'il n'exposait point devant la Chambre, les motifs et les faits qui l'ont engagé à voter en faveur du rapport du comité et qu'ultérieurement il parlera plus longuement sur ce sujet; mais que pour aujourd'hui il proposait l'ajournement, qui est adopté.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 26 Novembre.

Paris, il y a cinq mille ans, devait être une chose curieuse et étrange. La terre occidentale du monde jouissait comme le reste du globe d'un printemps éternel. Les collines qui forment la vallée de la Seine n'existaient pas encore, le fleuve coulait profond et majestueux au milieu d'une plaine immense. Des cèdres, des sapins, d'énormes fougères, les arbres géants des régions les plus chaudes du monde actuel s'élevaient sur les rivages et dominaient l'immense forêt d'herbes, d'arbres et de plantes qui se pressaient à leurs pieds. Au milieu de cette vigoureuse végétation se mouvaient tout le peuple d'animaux géants, dont la race est à peu près perdue aujourd'hui et dont les entrailles de la terre nous rendent quelquefois les restes. Le mastodonte, l'hippopotame, le dinothérium, les anaplotérium les éléphants, des animaux plus monstrueux, plus gros que des collines se mouvaient au milieu de cette forêt vierge, broyaient sous leurs pieds des herbes hautes de huit coudées, déracinaient des arbres avec leurs énormes défenses et faisaient rider les eaux du fleuve sous le souffle de leurs naseaux.

Et ne croyez pas que ce que je vous dis là soit chose d'imagination et de poésie c'est la réalité telle qu'elle a été, telle qu'elle nous est tous les jours révélée par les découvertes de la géologie, cette nouvelle science qui a fait rentrer dans le néant tous les systèmes cosmogoniques des philosophes modernes, et nous constate la vérité de la relation de Moïse.

En creusant sur la place de Grève pour les fondations des nouveaux bâtiments de l'Hôtel de Ville, on a trouvé une précieuse relique de l'un de ces animaux du monde antédiluvien. C'est un humérus droit de rhinocéros de l'espèce nommée par Cuvier, *rhinocéros tichorhinus*. Cette pièce est mise sous les yeux de l'Académie. Les dimensions de cet humérus confirment la prévision de Cuvier qui regardait le rhinocéros bicorne fossile comme bien plus gros et plus trapu que le rhinocéros d'espèces actuellement existantes sur le globe.

—M. Cauchy présente un mémoire sur la réflection et la réfraction de la lumière produite par la surface de séparation de deux milieux doués de la réfraction simple.

Dans un précédent mémoire, M. Cauchy avait donné les formules générales qui expriment les conditions relatives à la surface de séparation de deux milieux dans lesquels vibrent les molécules de l'éther. En appliquant ces formules générales à la réflexion et à la réfraction de la lumière produite par deux milieux que sépare une surface plane, et dont chacun est doué de la réfraction simple, on obtient les formules particulières contenues dans le nouveau mémoire.

L'auteur se propose de donner un aperçu général des résultats que des formules indiquent. Pour le présent, il se borne à l'observation suivante, qui lui paraît mériter l'attention des physiciens.

Lorsque les deux milieux donnés sont transparents, les formules relatives à la réflection et à la réfraction renferment une constante réelle que l'on nomme l'*indice de réfraction*, et qui n'est autre chose que le rapport constant du sinus de l'Angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. Mais lorsque le second milieu devient opaque, cet indice n'existe plus, ou du moins il se trouve remplacé par une constante imaginaire qui dépend de deux quantités réelles. Donc alors il n'y a plus lieu de rechercher ce que l'on nomme l'indice de réfraction du corps opaque, et l'on doit à la recherche de cet indice substituer la recherche des deux quantités réelles dont il vient d'être parlé. Le mémoire de M. Cauchy offre plusieurs exemples de la détermination de ces deux quantités. Au reste, dit l'auteur, les formules que j'ai obtenues s'accordent d'une manière remarquable avec les expériences des physiciens.

Expérience physique sur la lumière.—La lumière arrive-t-elle par émission, comme le pensait Newton, ou n'est-elle que le résultat des ondulations de l'éther, d'après la théorie de Malus?

Wheatson imagina, il y a quelques années, un appareil pour mesurer la vitesse de l'électricité, lequel consistait en miroirs mobiles auxquels il imprimait des vitesses de 1000 tours par seconde. M. Arago, voulant mesurer la vitesse de la lumière, suppose un miroir placé verticalement, mû comme celui de Wheatson avec une vitesse de 1000 tours par seconde; un rayon horizontal qui arrivera sur ce miroir fera un angle qui sera le double de la rotation du miroir. Deux rayons parallèles auront des angles différents; deux rayons partant d'un même point, l'un passant par l'air, l'autre par l'eau, dans le système de l'émission, le premier arrive moins vite que le second. Dans le système de l'ondulation, le contraire a lieu. La vitesse de rotation du miroir influe beaucoup sur la variation des angles; plus cette vitesse est grande, plus la variation est considérable. M. Gambey a trouvé le moyen d'augmenter la vitesse de rotation des miroirs sans fatiguer leurs axes. Il imprime un mouvement au pivot lui-même en conservant le mouvement propre du miroir.

Par ce procédé, on peut obtenir jusqu'à trois ou quatre mille tours par seconde: mais M. Arago a trouvé le moyen d'éviter cette complication, toute ingénieuse qu'elle est, en employant successivement plusieurs miroirs. Le rayon qui arrive le premier conserve sa variation après la réflexion. Un second miroir [illegible] la réflexion à [illegible] la variation, et faisant arriver ainsi successivement la réflection sur quatre miroirs, on arrive au même résultat que si l'on avait imprimé une rotation quadruple au premier miroir. Les rayons qui traversent l'eau éprouvent plus ou moins de résistance. Bouguer voyait très bien la lumière à travers un tube de 20 mètres de long rempli d'eau. L'alcool est préférable parce que son pouvoir réfringent est plus considérable. Le carbure de soufre n'exigerait qu'un tube de 10 mètres. La lumière parcourt 7 mètres quand le miroir tourne d'une seconde; mais la vitesse de la lumière dans l'eau est un tiers plus considérable que dans l'air. Avec quatre miroirs, un tube de deux mètres de long, rempli de carbure de soufre, une déviation de 15" est encore visible à l'œil exercé; on pourrait même arriver à n'avoir qu'un tube de demi mètre. M. Arago présentera ultérieurement un autre moyen d'arriver au même résultat par les rayons colorés, dont les vitesses diffèrent beaucoup entre elles.

Etoiles filantes—Comète d'Encke.—Les étoiles filantes du mois de novembre ne sont pas venues cette année, et la comète d'Enke s'en va. M. Arago a dit qu'il n'avait reçu aucun détail confirmatif de la nouvelle qu'on avait répandue d'une pluie d'étoiles filantes sur l'horizon de Londres. Mais en France, le 16 novembre, le docteur Gourjon, à Condé sous Noireau, a remarqué un météore fort gros et très éclatant. Le secrétaire perpétuel a déposé sur le bureau le tableau des observations suivies et complètes de la comète d'Encke, qui ont été faites à l'observatoire de Paris par MM. Bouvard, Mauvais et Laugier. Ce dernier astronome a fait tous les calculs de réduction et de diamètre. La marche générale des observations de Paris confirme tout-à-fait celles de Berlin et de Genève. En somme, la comète a calculé sur l'éphéméride calculée par M. Bremiker; mais plus tard l'accord s'est rétabli et enfin la comète s'est trouvée en avance.

Les observations de Paris ont fourni un nouvel exemple des changements incroyablement rapides et dûs à des forces inconnues qui se passent dans la grandeur des comètes. Le 15 octobre, la nébulosité de la comète était de quatorze rayons terrestres; le 29 octobre, elle n'était plus que de neuf rayons terrestres. Ainsi, dans ce court intervalle de temps, la comète avait perdu une couche sphérique de huit mille lieues d'épaisseur. Durant ce peu de jours, ce nuage nébuleux, qui était d'abord trois cent quarante fois plus gros que la terre, n'a plus surpassé notre globe que de cent vingt fois. Il suit que dans quinze jours de temps, une enveloppe nébuleuse d'un volume égal à deux cent vingt fois celui de notre globe s'est condensée sur la comète ou a été retardée par le soleil. A l'époque actuelle, la comète est encore fort près du soleil, dont elle s'éloignera de nouveau depuis le 19 décembre jour de son périhélie. On pourra vérifier alors si le soleil lui aura ravi quelques couches plus ou moins profondes de sa nature éthérée. Rien ne peut encore donner idée de l'excessive ténuité de ce corps, et si, comme Newton le pensait, le soleil se renouvelle et se nourrit de [illegible] que ce [illegible] de peu de chose.

Direction des étoiles filantes périodiques.—M. Arago communique l'extrait d'une lettre de M. Valz, dans laquelle cet astronome parle de la direction qu'affectent ces étoiles filantes de 13 novembre. Leur mouvement, dit-il, étant en lieu dans le sens direct, c'est-à-dire qu'au lieu de [illegible] du lieu, ces météores auraient pour contourir vers cette constellation; qu'on sera de même pour l'apparition périodique du 10 août de l'an prochain; les étoiles seraient aussi un mouvement direct, et paraîtront concourir vers le géneaux, au lieu de sembler émaner de cette constellation, ainsi que l'ont fait celles de cette année. D'après la comparaison d'un certain nombre d'apparitions, M. Valz, en effet, croit avoir reconnu que, soit pour les étoiles du mois de novembre, soit pour celles du mois d'août, la direction dans deux années consécutives est en sens inverse.

Congrès scientifique en Italie.—M. Charles Bonaparte, connu par ses publications ornithologiques, annonce que l'Italie aura bientôt, comme l'Allemagne, ses congrès scientifiques annuels; que la prochaine réunion aura lieu au mois d'octobre 1839, à Pise, et que la suivante aura probablement lieu à Rome.

Séchage du linge.—On s'est beaucoup occupé des procédés propres au séchage du linge, des laines et des étoffes. M. Penzoldt annonce à l'Académie qu'il obtient des résultats très satisfaisants en quelques minutes au moyen d'un appareil de son invention et qui ne nécessitent ni calorique, ni pression, est fondé sur l'action de la force centrifuge. Un double tambour creux (où l'on renferme les étoffes), dont les parois sont criblés d'une infinité de trous est enveloppé d'une vaste cloche et traversé par un axe, et auquel il fait faire à l'aide d'une poulie mûe par un manège, trois à quatre mille tours par minute. L'étoffe est placée dans l'intérieur du tambour, et aussitôt que la machine a exécuté son mouvement de rotation, l'eau est projetée par les pertuis de la paroi du tambour.

Les étoffes de laine sont complètement séchées en moins de trois minutes dans les machines de petite dimension, et en huit minutes dans celles d'une dimension considérable. L'auteur assure que des substances autres que les étoffes, comme la fécule, peuvent être desséchées avec avantage par ce procédé; et les couleurs même les plus tendres n'en sont nullement altérées, tandis que dans le séchage par les autres procédés elles ne sont pas toujours à l'abri.

Gaz d'éclairage.—M. Grouvelle, ingénieur de la compagnie anversoise écrit à l'Académie pour lui fournir de nouveaux documents sur cette importante application de la chimie. M. Grouvelle veut qu'on cherche et qu'on mette en pratique le procédé au moyen duquel, d'une quantité de matière huileuse ou bitumineuse, on obtiendra la plus grande somme de lumière. Selon lui, l'appareil de M. Sellings est celui qui s'approche le plus de ce but.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Saladin, Simpson, Liverpool, F Ansley
" Olympia, Gray, Havre, F Perret
" Craton, Whitney, Vera Cruz, Guerin & Pouverin
" Charlotte, Rice, New York, L H Gale
Barque Beaver, Edmonds, Boston, S & J P Whitney
" Falmouth, Merrill, N. York. capit
Brick Edouard (Fr.) Secard, Martinique, J W Zacharie & co
" Apalachicola, Latham, Havane, D Marston
" Audubon, Sabati, Havane, Groning & co
Goel. Levin Jones, Webster, St. Jago de Cube, A Fisk
" Tyleston, Thair, Nantucket, capit
" Drusella, Kell, Charleston, D Marston
" Mount Moriah, Hawthorn, Tampa Bay, S & J P Whitney
Bat. à vap. Vandalia, Durst, St. Louis, capit

ARRIVES.

Bateau de remorque Pacific, Martin, de la Balize, ayant mis en mer le navire Saratoga, les goels. Henry Clay et Hellen—il a amené dans le port le nav. Manco, la barque Hebron et le brick Pilgrim.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, de la Balize, ayant mis en mer le navire Ambassador—il a amené dans le port les navires Oconee et Concordia.

Bateau de remorque Mohican, de la Passe N. E, avec le navire Nestor, barques Alasco et Iwanowna.

Navire Ocono, Lyon, de New York.
Havire Manco, Nickel, de New York.
Navire Nestor, Moses, de New York.
Navire Concordia, Harding, de Boston.
Barque Alasco, Lecraw, de Boston.
Barque Hebron, Barber, de Boston.
Barque Iwanowna, Dyer, de N. York.
Brick Pilgrim, Campbell, de Boston.
Bat. à vap. Baton Rouge, Irwin, du Bayou Sarah.
Bat. à vap. Ellen Douglass, Riley, de Redney.
Bateau à vapeur Walker, Vaught, de Pittsburg.
Bateau à vapeur Levant, Laurant, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Rodney, Wrentmore, de Donaldsonville.

MEMORANDA.

Hélé le 28 janv. à 40 milles de Nassau, N. P. le navire John Baring, de N. York pour la Nouvelle Orléans ou la Mobile, faisant voile pour ce dernier port, à cause d'une voie d'eau qui s'était déclarée dans son navire, et qui était si considérable que le capitaine croyait qu'il serait difficile d'y l'atteindre.

GRANDE ASSEMBLEE.

A une assemblée respectable des votans de la seconde municipalité, tenue à l'Arcade Banks, le mercredi soir 13 février; ont été nommés:

W. L. HODGE, Président.

Vices-Présidents.

THOS. BANKS,
W. BRAND,
W. SANDERS,
W. FLOWER,
GLENDY BURKE,
W. FRERET,
CHS. DIMOND,
SAMUEL STEWART,
DAVID ADAMS,

L'objet l'assemblée ayant été exposé par le président. Les préambules et résolutions suivantes ont été présentés par M. R. M. Carter et adoptées à l'unanimité:

Attendu que des différends sérieux sont survenus entre le conseil de cette municipalité et le maire de la Nouvelle Orléans, relativement à leurs pouvoirs respectifs, et attendu qu'un acte a passé dans une des branches de la législature de l'Etat par suite de ces différends et par lequel acte un pouvoir extraordinaire et arbitraire serait donné au maire, et les pouvoirs et les droits du peuple de cette municipalité seraient diminués dans une même proportion; et attendu que le maire a appelé de la décision du conseil aux habitants de cette municipalité en particulier et au peuple de la Nelle. Orléans en général, il est jugé convenable que le peuple de la 2de. municipalité de la Nelle. Orléans ici assemblé, émette son opinion sur la controverse et sur le bill qui en est résulté, lequel bill est maintenant devant la chambre des représentans.

C'est pourquoi, il est résolu 1o. que les résolutions adoptées par le conseil de cette municipalité, le 15 du mois dernier ont l'entière approbation de cette assemblée.

Résolu 2o. que cette assemblée approuve pleinement le rapport remarquable du comité des finances du conseil, adopté unaniment par le conseil le 21 du mois dernier, et considérant la réponse du maire à ce document comme erronée et incomplette, et comme ne réfutant nullement les réponses victorieuses du conseil contre les attaques et insinuations du maire sur la manière de conduire les affaires de cette municipalité, et d'en administrer les finances.

Résolu 3o. que cette assemblée approuve pleinement le mémoire récemment envoyé à la législature et signé par une grande majorité de tous les votans légaux de cette municipalité; et qu'un comité de cinquante soit nommé pour aller à la législature et solliciter le rejet de la loi injuste et arbitraire dont il s'agit.

Résolu 4o. que dans l'opinion des habitans de la 2de municipalité ici assemblée, l'expérience prouve d'une manière satisfaisante qu'il ne sera pas permis à la 2de. municipalité de gérer ses propres affaires sans l'intervention constante, illégale et vexatoire d'un maire qui n'est pas élu par eux, ayant des opinions politiques complètement différentes des leurs; et qu'en conséquence, la tranquillité, l'harmonie du peuple de cette municipalité, aussi bien que son intérêt exigent une séparation totale dudit maire et des autres municipalités.

Résolu 5o. que le comité créé par la 3e. résolution soit chargé de préparer et présenter un mémoire tendant à demander la modification de la charte actuelle, de manière à donner à la 2de. municipalité un maire séparé avec tels pouvoirs, que la législature dans sa sagesse jugera convenable de lui donner.

Résolu 6, que dans l'opinion de cette assemblée, les membres du conseil de la 2me. Municipalité, par leur constante sollicitude des intérêts du peuple, leur assiduité à remplir leurs pénibles devoirs, et par leur ferme et juste défense de ses droits et ceux de leurs constituants, ils méritent les remerciments de la population, et qu'une copie de ces résolutions soit transmise par le président de cette assemblée au président du conseil.

Résolu 7, qu'il soit nommé un comité de douze, par le président, pour visiter les représentants de la Législature de la Nouvelle Orléans et leur donner une copie des résolutions et des préambules de cette assemblée, et pour les prier au nom des votants de la 2me. Municipalité de voter contre le bill maintenant devant la chambre des représentants, et que le dit comité obtienne les opinions des dits membres sur le dit bill et les publie dans les journaux de la ville.

Résolu 8, que des copies de ces résolutions et des travaux de cette assemblée dûment certifiés soient transmises au gouverneur, au sénat et à la chambre des représentants.

Résolu sur motion, que ce qui précède soit publié en français et en anglais.

Sur motion, les personnes suivantes sont nommées du comité des douze:

Wm. Freret, Chs. Dimond,
B. Kendig, J. H. Leverich,
Benj. Casey, Cuthbert Bullitt,
M. Robitaille, Wm. Sanders,
J. Lallande, R. Brennan,
P. Caillou, W. T. Hepp.

DAVID J. ROGERS, PETER CENAS, } Secrétaires.

15f—1

AVIS—Le navire Helespont, de Bordeaux, est maintenant en déchargement audessous de la Presse à Coton d'en bas. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises. JOHN A. MERRITT,
15 f 53, rue du Camp.

VIN DU RHIN, en magasin et à vendre par
15 fev ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

DU COURRIER DES ETATS-UNIS.

New-York, 26 janvier.

☞Notre voyageur, M. E. W. Dyde, est parti ce matin pour la Nouvelle Orléans, où il se rendra en quatre jours. Il se rendra ensuite à Natchitoches, Alexandria, Pointe-Coupée, Baton Rouge, Plaquemine, Opelousas et St. Martinville, pour collecter ce qui est dû par les abonnés du *Courrier des Etats Unis* et de *La France Littéraire*. Nous prions les souscripteurs de ces deux journaux de vouloir bien solder leur compte à présentation; cette exactitude de leur part diminuera de beaucoup nos frais de voyage.

Nous espérons que les abonnés résidant sur les rives du Mississipi, de la Nouvelle Orléans à Plaquemine, voudront bien payer à M. de Laneuville, notre agent général, l'arriéré de leur souscription. Nous saisissons cette occasion pour remercier M. de Laneuville de la diligence qu'il a porté à servir nos intérêts.
14 f

☞Les consignataires du brick BIRKBY, de Liverpool, sont requis de prendre leur permis et les transmettre à bord, ou au bureau du soussigné.
15 fev H. C. CAMMACK & Co, 2, Bank Place.

☞AVIS.—Le navire St. Louis, capitaine Watson, de Philadelphie, est maintenant en déchargement, en face l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises
15 f N. F. COMLY, 97, rue du Camp.

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.—Messieurs les souscripteurs au bal travesti des Célibataires qui se donnera le 25 février sont invités à faire prendre leurs billets au bureau de la salle, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi.
15 f

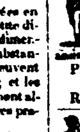

VOLTIGEURS, *Attention!*

La compagnie prendra les armes, dimanche prochain, 17 du courant, à 9 heures du matin,—équipement complet et sac-à-dos pour un exercice à feu.

Les membres honoraires sont invités d'y assister.

Par ordre du 2d. lieutenant Kidel,
F. BRELET, sergent-major.
Rendez-vous au lieu ordinaire. 15f

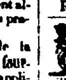

$15 DE RECOMPENSE.—Seront donnés à la personne qui conduira dans une des geôles de cet Etat, le nègre SOSTHENE, créole de la paroisse St. Jean Baptiste, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds et 3 ou 4 pouces, fortement cambré de la jambe droite, vêtu d'une redingotte grise, pantalon de drap brun à carro et d'une casquette, parlant créole, un peu anglais et bégayant. Le dit nègre est absent depuis 11 jours, et appartient au Dr. Rigaud. Les capitaines etc. sont notifiés de ne point le recevoir à leur bord ou l'employer, sous les pénalités de la loi.
S'adresser à M. MARTIN,
15 f 171, rue de Chartres.

AVIS.—Au bureau des chapeaux de la Salle de la Bourse St. Louis, il a été délivré par mégard une redingotte en drap couleur foncée, les manches sont doublées de soie jaune. La personne qui l'aurait reçue est priée de vouloir bien en donner connaissance au bureau de la Salle de Bal. 15 fev—3

AVIS.—Monsieur ST-ALBAIN a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il louera des Costumes pour le Bal à Caractère. Sa demeure est rue d'Orléans, No. 74. 15 fev

LE soussigné vient de recevoir par le navire Caroline et Shannon, du Havre, un assortiment complet de drills, qualité supérieure, et de couleurs de goût chapeaux de soie, drap de billard, et marchandises en toile, etc. G. A. BARBARIN,
15 f—1m 103, rue Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle-Orléans—Présent l'honorable C. Maurian, juge—No 11551—B. R. Lyon vs. ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu, dans la Cour, Mardi, 8 mars prochain, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable, et toutes procédures contre sa personne ou sa propriété sont par le présent arrêtés. Et il est de plus ordonné que C. Roselius Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans 13 f. 1839.
ARMAND PITOT,
15f—2qp greffier.

NOUVEAUTES LITERAIRES.—Balzac—La Maison Nucingen; Rivalités en province;
Dumas.—Le Capitaine Paul;
Soullié.—L'Homme de Lettres;
Geo. Sand.—L'Uscoque;
Ml. Masson.—Souvenirs d'une enfant du peuple;
Boudoir et Mansarde, Albertine, Eugène Auguste;
J. David.—Le dernier Marquis;
Didier.—Le Chevalier Robert;
A. Brot.—Frère et Sœur;
Viel Castel.—Mlle. de Verdun;
Andryane.—Mémoires d'un prisonnier d'Etat, vols 3 et 4;
Montalembert.—Histoire de Ste-Elizabeth de Hongrie;
Love.—Par l'auteur de Trevelyan.
Barthélemy.—L'Enéide en vers français, de de français et latin;
Scholl.—Histoire des traités de paix;
Vinet.—Chrestomathie française;
Bourdon.—Application de l'Algèbre;
Francœur.—Cours de Mathématique;
Begin.—Elémens de Chirurgie;
Loude.—Hygiène;
Voltaire.—Complet, 13 vols 8°;
Maltebrun.—Abrégé de géographie, 1 vol 8°, avec cartes et gravures;
Bonnet.—Manuel du Capitaliste;
Norvins.—Histoire de Napoléon, 1 vol;
Molière—Belle édition, 2 vol 8°.
E. JOHNS & Co,
15 fev—3s Enc. St-Charles et Commune

HUILE DE BALEINE, &c.—5000 gallons huile pressée en hiver, 2500 do do en automne; 1500 do huile de baleine, rafinée; 1000 do do pressée en été; 200 barils do de tanneurs; 100 barriques et barils huile de lin; 200 barrillets blanc de plomb; 30 barils esprit de térébenthine; 25 barrillets peinture verte; 50 do brun espagnol; 200 rouleaux cordage de Manille. 500 barrillets cloux, à vendre par J. B. FIELD,
15 fev 43, rue Bienville.

COUTELLERIE.—Un superbe assortiment de poignards, couteaux à la bowie, d'a manufacture [illegible]—Aussi quelques boites de rasoirs de Washington, à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS,
15 fev 65, rue de la Commune.

NOIR A SOULIER—100 grosses noir à soulier de Geo. Johnson, à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS,
15 fev 65, rue de la Commune.

THE &c—900 boites thé poudre à canon et impérial en boites de 6 et 12 livres; 50 caisses en flacons de 2 livres; 50 boites Young hyson, 25 do hyson Skin; 500 caisses savon No. 1; 150 do amidon de Pologne; 25 cerons indigo; 500 nattes de cassia; 100 boites chocolat, à vendre par J. B. FIELD,
15 fev 43, rue Bienville.

BILLETS du Kentucky et de l'Ohio—$4,000 en billets de l'Ohio, $4,000 du do Kentucky, à vendre par J. B. FIELD, 43, Bienville. 15 fev

AMANDES—30 sacs en magasin et à vendre par
14 fev J. B. FIELD, 43, Bienville.

BLANC DE BALEINE—500 caisses en magasin et à vendre par J. B. FIELD,
15 fev 43, rue Bienville.

CIDRE DE CHAMPAGNE—25 caisses en débarquement du navire Louisa de New-York, à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 15 fev

LIQUEURS—100 caisses liqueurs assorties de qualité supérieure, à vendre par
15 fev J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

THE poudre à canon, impérial et Young hyson, en boites de 6 et 12 livres, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 15 fev

CARTES A JOUER—21 grosses cartes à jouer, doubles, reçues et à vendre par
15 fev POLLARD & GREEN, 29, Chartres.

PEIGNES—100 douzaines peignes d'écaille de tortue, tordus; 400 douzaines peignes d'ivoire, grandeur et qualité assorties; ainsi qu'un assortiment de peignes brézilliens, et de corne de toutes espèces, à vendre à bas prix par POLLARD & GREEN,
15 fev 29, rue de Chartres.

MEUBLES—Armoires, tables, chaises, bois de lits, miroirs, établis de menuisiers et outils, à vendre à bas prix pour clôre une consignation. Exchange Alley, entre les rues Conti et Bienville. 15f

CONFITURES de la Havane—50 caisses assorties en débarquement et à vendre par
15 f GODFREY, LAWRIE & SMALL.

FERBLANTERIE—2 caisses assorties, à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS,
15 f 95, Commune.

BOTTES et brodequins—10 caisses bottes fines pour hommes, 6 do. do. chevillées pour do; 8 do. to en loup-marin, de do, 5 do. brodequins pour hommes; do. de Russett pour do, 1 do. do. pour enfans, à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS,
15 f 65, Commune

SEL—500 boisseaux sel des Iles Turques, en sacs de deux boisseaux, à vendre par
15 fev GEORGE BEDFORD, 22, Bienville

BRODEQUINS Bottes et Souliers—76 caisses de la manufacture de Kipp et Ruppet, en débarquement du navire Bashaw, à vendre par
15 fev FROST & Co. 8, Douane.

HARDES—5 caisses hardes assortis, en débarquement du navire Bashaw, à vendre par
15 fev FROST & Co 8, Douane.

FARINE—500 barils Farine des meilleures marques, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
15 fev 36, rue Poydras.

WHISKEY—125 barils Whiskey rectifié en magasin et à vendre par ADAMS & HARTWELL,
15 fev 36, rue Poydras.

PORC—pour plantation à l'inspection, à vendre par ADAMS & HARTWELL
15 fev 36, rue Poydras.

BŒUF—mess et M. O. en barils et demi barils, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
15 fev 36, rue Poydras.

BALLETS—200 douzaine ballets de frêne et bled, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
15 fev 36, rue Poydras.

CIGARES de la Havane—145,000 cigares de la Havane, des meilleures marques, en demi et quarts de boîtes, en débarquement du brick R. Groning, de Havane, à vendre par J. B. BAILEY,
15 fev 14, rue Bienville.

CORDAGE—150 rouleaux de première qualité de 1-2 à 4 1-2 pouces de grosseur et 5 cables de Manille, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY,
15 fev 14, rue Bienville.

CIGARES DE LA HAVANE—12,000 cigares, récemment reçus par la goëlette Lapwing, à vendre par J. B. BAILEY,
15 fev 14, rue Bienville.

BLANC-DE-BALEINE—300 boites chandelles blanc de baleine de New-Bedford, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY,
15 fev 14, rue Bienville.

RAISINS—800 boites, 100 demi et 100 quart de boites raisins M R, et 100 boites de muscat, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY,
15 fev 14, rue Bienville

SIROP DE LIMON—30 boites sirop de limon, en débarquement du navire Louisa et à vendre par
15 fev J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

POMMES et Oignons.—En débarquement du brick Snow, de Rhode-Island, 500 barils pommes de terre et 500 boisseaux oignons, en très bon état, à vendre par J. B. BAILEY,
15 fev 14, rue Bienville

CIGARRES de la Havane—150,000, à vendre
15 fev EDW. A. BRIDGE, 96, rue de la Commune.

FARINE—300 barils superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
15 fev 14, rue Poydras.

HUILE DE BALEINE—60 barils en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
15 fev 34, rue Gravier.

RAISINS—800 caisses en magasin et à vendre par
15 fev ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

TABAC A CHIQUER—75 caisses en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
15 fev 34, rue Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—103 sacs en débarquement du brick R. Gening, et 250 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
15 fev 34, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE—100000 en débarquement du brick Chieftain, et 200000 en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
15 fev 34, rue Gravier.

CHANDELLES DE SUIF—150 caisses de Jackson & Trowbridge, en débarquement de la barque Alasco, à vendre par DAVIS & HOBART,
15 fev 18, rue de la Douane.

EAU-DE-VIE DU PAYS—50 barils whiskey; 38 do de genièvre; 15 do eau-de-vie, à vendre par
15 fev DAVIS & HOBART, 18, Douane.

CORDE D'EMBALLAGE—50 rouleaux corde d'emballage du Nord, à vendre par
15 fev DAVIS & HOBART, 18, Douane.

PAPIER A ENVELOPPE—2000 rames, grand moyen et petit, à vendre par
15 fev DAVIS & HOBART, 18, Douane.

FARINE—550 barils farine superfine, marque des boulangers, en magasin et à vendre par
15 fev LAYET & AMELUNG.

WHISKEY.—200 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
15 fev 14 rue Poydras.

RUM—25 barils rum de New-England, en débarquement du navire Adirondack, à vendre par LAMBERT & BERCIER,
15 fev 9, Nouvelle Levée.

BIERRE—25 barils de Poughkeepsie, en magasin et à vendre par LAMBERT, BERCIER & Co,
14 fev 9, Nouvelle Levée.

BLANC DE BALEINE, Huile et Savon.—100 boites blanc de baleine de Howland & Campbell, New-Bedford, grandeur assortie; 100 boites et 100 demi do de savon de Winchester No 1; 1000 gallons huile pressée en hiver, à vendre par LAMBERT, BERCIER & Co,
14 fev 9, Nouvelle Levée

SUCRE—74 boucauts et 6 barils de sucre de première qualité, en débarquement de la goëlette Albert Stein, au bout de la rue St-Louis. A vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
15 fev 59, rue Tchoupitoulas.

10 BARILS WHISKEY supérieur rectifié, en magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
15 fev 43, rue Gravier.

TRAITES sur New-York, à vendre par VAN WYCK & Co,
15 fev 35, rue du Camp.

CHECKS de Banque sur New-York, payables le 1er avril, à vendre par HYDE & GOODRICH,
15 fev 15, rue de Chartres.

BILLETS du Mississipi—Le soussigné désire acheter des billets de la banque de l'Union ou de la rivière. HYDE & GOODRICH,
15 fev 15, rue de Chartres

WHISKEY.—100 barils whiskey de riz, en débarquement et à vendre par
15 fev E & J. ANDREWS, 32, rue Gravier

TABAC—300 balles tabac, en débarquement de la goëlette Ontario de St. Yago de Cuba, à vendre par KOHN, DARON & Co
15 fev 28, rue Bienville.

BALANCES PATENTEES—Un assortiment complet de balances de Pond & co. patentées, à vendre par DAVIS & HOBART,
15f 18, rue de la Douane.

CARTES A JOUER—Aigle, Murney Andrew, et Highlanders, à vendre par
15 f DAVIS & HOBART, 18, rue Douane

SACS—25,000 sacs en débarquement du navire Alasco, de Boston, à vendre par
15f ROBT. H. WHITE, 40 Poydras

BŒUF—40 barils bœuf mess et prime en magasin, et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
15f 43, rue Gravier

CAFE—180 sacs café vert de la Havane en débarquement et à vendre par R H WHITE,
15 f 40, rue Poydras

TRAITES sur la Havanne et St. Yago de Cuba à vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par J. ROBERT & Co.
15 f 47, rue Bienville.

262 sacs café vert prime de la Havane, reçus par le brick Audubon, et à vendre par
15 f J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

CAFE—295 sacs café vert de St. Yago, en débarquement et à vendre par J. ROBERT & Co.
15 f 47, rue Bienville.

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
15 f 26, rue Bienville

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, marque de Pullan, en débarquement d'un chaland, à vendre par G. DORSEY,
15 f 44, Nelle Levée.

FARINE—2000 barils, en bon état pour chargement, à flot, à vendre par G. DORSEY,
15 f 41, Nelle Levée.

POMMES de terre—Quelques cent barils pommes de terre de l'est, en bon état, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

JAMBONS—70 barriques bonne qualité, consistant en jambons, plats cotes, et épaules, à vendre par G. DORSEY, Nelle Levée.

TOILE à draps de Russie—25 balles, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
15 f 134, rue des Magasins.

SACS—100 balles sacs de 2 1/2 à 3 boisseaux chaque, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
15 f 134, rue des Magasins.

BRODEQUINS pour nègre—40 caisses brodequins de Russett, grand et extra grand, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
134, rue des Magasins

OUTILS et matériaux d'horlogers—Un superbe assortiment, récemment reçus et à vendre par HYDE & GOODRICH,
15 f 15, rue Chartres.

HORLOGES à paysage—Article très riche et beau, récemment reçus et à vendre par HYDE & GOODRICH,
15 f 15, rue Chartres

PEINTURES à l'huile—Quelque tableaux, moyenne grandeur, très richement encadrés, à vendre par HYDE & GOODRICH,
15 f 15, rue Chartres.

MELASSE demandée—On a besoin de 20,000 gallons de mélasse sur habitation. S'adresser à
15 f WHITRIDGE & Co., 69, Magasins.

FARINE—60 barils farine supérieure, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
15 f 53, rue du Camp.

BLANC de baleine en débarquement du navire Bashaw, à vendre par ABRAHAM TRIER,
15 f 34, rue Gravier.

SAVON—200 boites en magasin et à vendre par
15 f ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

CHARBON de Canel—250 tonneaux, à vendre par
15 f L. GODDARD, Jr., 25, Gravier.

COCOA—300 sacs cacao de caracas, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
15 f 50, Bienville.

TOILE écrue, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
15 f 50, rue Bienville.

CRAVATES de soie noire, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAIMER,
15 f 50, rue Bienville.

JAMBONS de Westphalia, en magasin et à vendre par HOGEDORN & CRAMER,
15 f 50, rue Bienville.

MARINADE, kettachup etc—25 boites marinade de Wells; 10 do. kettachup mushroom de Londres, 10 do. sauce piquante; 40 quarts barils blé sarasin, 86 huitième de do, 17 fromages beurre, en débarquement du navire Ontario, à vendre par DAVIS HOBART,
14 f 18, rue de la Douane.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi 15 février.

Première représentation de la reprise de
LA NEIGE,
OU LE NOUVEL EGINARD,
Opéra-comique en 4 actes d'Auber, paroles de Scribe et G. Delavigne.
LE PARRAIN,
Comédie en 1 acte et en prose, de Scribe, Delestre et Mélesville.
Le spectacle commencera à 6½ heures.

SALLE D'ORLEANS.

Samedi, 16 février 1839.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Prix d'entrée pour les cavaliers ... $1.

Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 13 fev

Exhibition Publique du tableau de
BOISSY D'ANGLAS
A la Convention nationale par VINCHON.

Scène de la Révolution Française.

Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député Féraud qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.

Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fev—6

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

EXECUTE PAR
MM. PHILASTRE & CAMBON,
Peintres des décors du Grand Opéra, et des Menus-Plaisirs du Roi.

LES propriétaires du Panorama de Paris ont l'honneur d'informer le public, que cédant aux instances de beaucoup de familles résidant dans la 2e. Municipalité, cet établissement doit être transporté en face du théâtre St. Charles.

Jusqu'au Mardi, 12 Février prochain, il continuera d'être ouvert tous les jours, rue Royale, sur la Place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

Confians dans la bienveillance de MM. les abonnés, les soussignés espèrent qu'ils voudront bien continuer de visiter le Panorama après son déplacement comme par le passé.

Le public est également prévenu, qu'un temps sombre et couvert est pour le moins aussi favorable à l'illusion, qu'un soleil brillant. Mais c'est surtout depuis quatre heures jusqu'à la nuit que l'illusion peut être la plus complète.

Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans au-dessous de 10 ans et les domestiques. 20 jan

GRANDE ATTRACTION.

M. GILLER informe respectueusement le public que la célèbre statue de CLEOPATRA, reine d'Egypte, qui a été exhibée dans les plus grandes villes de l'Union et a été visitée par plusieurs milliers de personnes, vient d'arriver en cette ville. Elle pourra être vue pour quelque temps seulement, depuis 9 heures A. M., jusqu'à 9 P. M., au No. 53, rue des Magasins au dessus de la salle d'encan de J. Levy, en face l'Arcade de Banks.
Prix d'entrée ... 50 cts.
Billet pour la saison ... $1 00
11 fev

JEUNE GARDE A CHEVAL—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain, le 17 février courant, à onze heures précises du matin et se réunira à la Bourse de la ville de Lafayette, encoignure des rues Rousseau et Jackson, paroisse Jefferson, pour une manœuvre d'instruction.
Par ordre du capitaine, CHS. BELOT,
12f—3 maréchal-des-logis-chef.

AVIS—Messieurs les capitaines de la Légion et et ceux des compagnies uniformées du 4me. Régiment, ainsi que les officiers de l'état-major des deux corps sont invités à se réunir, vendredi soir, le 15 courant à 6 heures dans la salle d'Orléans, pour prendre connaissance du rapport de leur comité.
Par invitation du Président du comité général.
Lt.-Colonel VIONIE.
14 f—2 E. JOHNS, Secrétaire

AVIS—Le public est prévenu que les journaux français sont arrivés au cabinet de lecture de la Bourse de Cité. 14f—4

SI le jeune E. PERRONCEL est en ville, il est prié de passer chez les soussignés ou bien de leur faire connaître son adresse. LORELHE & VALETON,
14 f 33, rue Royale.

LE soussigné mandataire des demoiselles Caroline et Mercé Vidal, ayant lu dans l'Abeille d'avant-hier, 12 février, un avis émané au public, signé par un certain Joseph Princeeci, disant que les terres de Baton-Rouge, que je lui ai vendu au nom des demoiselles Vidal, ne sont pas leurs propriétés.

Je dis le [illegible] qu'elles sont les seules et véritables propriétaires desdites terres, [illegible] que la vente par elles faite audit Princeco, lui a transféré la propriété ainsi que la possession. [illegible] je poursuivrai pour le paiement des billets qu'il a fournis pour cet effet.
14f M. DEBERGUE.

AVIS—La société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison de Aleix & Livaudais, est à dater du 31 décembre dernier, dissoute d'un commun accord; le sieur Livaudais reste seul propriétaire du magasin, et continuera les affaires sous son nom. Il profite de cette occasion pour inviter les personnes qui doivent à la dite société, de vouloir bien régler le plutôt possible. J. ALEIX.
14 fev—4 LIVAUDAIS ENOUL.

A VENDRE—Une griffonne, d'environ 21 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et bonne domestique de maison; elle est dans le pays depuis 5 ans, présentement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle est vendue pour cause de départ du propriétaire.

Si l'esclave ci-dessus n'est pas vendue avant samedi, 23 du courant, elle sera vendue, le dit jour, à l'encan, par M. Barnett, Sr. à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi. Ceux qui désireraient l'acheter à vente privée sont priés de s'adresser à SMITH & HOBBART & Co.
11 fev Rue de Chartres.

TABLE D'HOTE.—Une table d'hôte est tenue tous les jours à l'Hôtel de la rue Conti, à 3 heures P. M. L'on donnera des repas de société en donnant avis. 14 fev—15

AVIS aux amateurs de bon vin—Le soussigné offre à vendre 35 barriques vin de Bordeaux, première qualité, maintenant en débarquement du navire Moro-Castle. M. BARNETT Jr.,
14 fev 100, rue de Chartres.

HARRICOT BLANC ET ROUGE—40 barils harricot blanc et rouge, à vendre par FRANCISCO SAMBOLA,
No. 138, Vieille-Levée.
14 fev—3 en face du Marché au Légumes.

15000 SANGSUES de premier choix, reçues par le navire Cardinal de Cheverus, à vendre en gros et en détail à des prix modérés, par L. PINAC, Pharmacien.
Au coin des rues Saint Pierre et Dauphine.
10 jan—15

BAS—Un assortiment complet de bas de coton, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
14 fev 50, rue Bienville.

CAFE—180 sacs café de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO,
14 f 80, rue St. Louis

CIGARRES—50,000 cigarres de la Havane en débarquement, à vendre par HENRY TETE,
14 f 13, rue Conti.

MELASSE—195 barils mélasse en débarquement du steamboat Houma, à vendre par
14 f HENRY TETE, 13 rue Conti.

EN débarquement du brick R. GRONING, et à vendre par les soussignés—20 sacs café, vert.
14 fev H. PALOC & DUFOUR.

CAFE—160 sacs café nouveau de la Havane, en débarquement du brick R. Groning et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co,
14 fev 66, rue du Camp

TRAITES sur New-York, à vendre par
14 fev R. GRONING & Co.

DOUBLONS MEXICAINS—300 doublons mexicains à vendre par JOHN T. LAGUERENNE & Co.
14 fev 9, rue Toulouse.

HARDES, chapeaux, souliers—Un assortiment complet de marchandises ci dessus pour la campagne et plantation, à vendre par
14 f FROST & Co. 8, rue de la Douane.

HUILE, etc.—1200 gallons huile blanchie d'hiver, 100 barils cidre de champagne, 22 barils pommes sèches; 84 demi et quarts barils groseilles, en débarquement du navire Bashaw, à vendre par DAVIS & HOBART,
14 f 18, rue de la Douane.

BŒUF—400 barils bœuf prime, 170 do mess, marqués à l'inspection, à vendre par LAYET & AMELUNG.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE—213 pièces grosse toile d'emballage, 44 pouces de largeur du Kentucky, 245 rouleaux corde, qualité supérieure, en débarquement du steamer Diana, à vendre par LAYET & AMELUNG.

MAIS—300 boisseaux mais, en bon ordre, en magasin et à vendre par
14 fev LAYET & AMELURG.

BOTTES—4 caisses bottes en veau cousue, en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
14 f 134, rue des Magasins.

Tirage de la Loterie de la Louisiane Classe extra No 6
73, 32, 66, 16, 22, 66, 12, 61, 24, 66, 71.

DEMAIN, A 5 HEURES.
UN GROS LOT DE $60,000.
20 Lots de $3000 chacun font $60,000.
[illegible] BILLETS SEULEMENT $6 [illegible]

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE,

Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1833.

Classe B pour 1839.

Sera tirée Samedi, 16 Février 1839, à 5 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse, rue St-Charles.
[illegible] GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.
Billets $6.—Demi Billets $2 50.—Quarts $1 25.
78 numéros ballotés—13 sortant.

PROGRAMME

1 Lot de		60,000	$60,000
1	"	5,000	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	1,723	1,723
20	"	1000	20,000
50	"	200	10,000
50	"	150	7,500
168	"	100	16,800
65	"	40	2,600
63	"	30	1,890
65	"	20	1,300
127	"	15	[illegible]
4745	"	10	47,450
27040	"	5	135,200
32,386 Lots, montant à			$672,873

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe No. 13
31, 7, 27, 65, 11, 68, 15, 60, 64, 2, 78, 18.

UN GROS LOT DE 15,000.
[illegible] BILLETS SEULEMENT $4 00 [illegible]

GRANDE LOTERIE D'ETAT.

Autorisée par la Législature de cet Etat.
CLASSE 13.—Extra.
Devant être tirée Vendredi 15 février 1839, à 6 heures, P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME

1 Lot de		$15,000	$15,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1500	1,500
8	"	1000	8,000
8	"	500	4,000
8	"	400	3,200
8	"	300	2,400
8	"	200	1,600
175	"	100	17,500
63	"	50	3,150
63	"	30	1,890
63	"	25	1,575
126	"	20	2,520
3,843	"	8	30,744
23,436	"	4	93,744
27,814 Lots, montant à			$179,393

Billets $4; demi-billets $2 00, quarts de billets $1 00.

Paquets de 25 billets pour $100 garantis devoir tirer au moins $48.

Paquets de 25 demi billets, pour $50 00, garantis devoir tirer au moins $24.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $25 00, garantis devoir tirer au moins $12.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'encoignure des rues St.-Louis et Chartres. 15 fev

54, 23, 63, 49, 31, 46, 14, 61, 16, 75, 28, 1 77.

TIRAGE DEMAIN.

UN GROS LOT DE $10,000.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,
No. 61.

Sera tirée Vendredi 15 février, 1839, au No. 8, Banks' Arcade, à 6 heures du soir.
J.K. MEAD, Directeur.
Bureau No. 8, Banks Arcade.
75 numéros ballotés—13 sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de		$10,000	$10,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,203	1,203
4	"	1,000	4,000
4	"	500	2,000
8	"	400	3,200
10	"	250	2,500
10	"	150	1,500
20	"	100	2,000
160	"	80	12,800

Les autres lots se montant à $192,446.

Billets $3 moitié $1 50 Quarts $75.

Paquets de 25 billets pour $75, garantis devoir tirer $[illegible].

Paquets de 25 demi billets pour $37½, garantis de tirer $18.

Paquets de 25 quarts pour $18 75 garantis de tirer $9. 14 fev

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 11 février 1839—Les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de cette institution, le 4 du courant:

Par les actionnaires
J. W. Chinn, N. Frey,
C. Dablanc, S. H. Leverich,
J. F. Miller, W. M. Beal.

Par le sénat.
G. B. Milligan, J. Bermudez,
C. Adams Jr., L. A. Ducros,
G. Préval.

Et à une assemblée des directeurs tenue ce jour, M. C. Adams, Jr. a été unanimement nommé président. M. J. B. Milligan s'étant retiré.
Par ordre de la direction.
14 f MARTIN GORDON, Jr. Secrt.

LES personnes dont les noms suivent:
Armand Muller,
A. Collatto,
Rayel,
A. Velin,
sont priées de se présenter chez M. R. A. Lefebvre pour affaires qui les intéressent.
13f rue Toulouse, no. 10.

PAR DIDION, COURTIER.

A VENDRE—Une jolie propriété faubourg Tréme, face à la rue Claiborne, mesurant 110 pieds face à la [illegible] rue sur 160 de profondeur [illegible] entourée, avec maison, cuisine, écurie, jardin, [illegible]
Conditions très avantageuses. 13 fev—9

RESTAURAT DE LA BOURSE—Mme. A. M. François prévient ses amis et le public en général que son établissement sera continué comme par le passé. On recevra aussi des commandes pour des diners et des soupers. Les connaisseurs du bon vin sont informés qu'elle vient de recevoir un envoi des meilleurs vins de choix, tels que Cantenerle, Chateau-Margaux, Chambertin, &c &c. 13f—1m

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 11 février 1839.

A UNE élection tenue par les actionnaires le 4 courant, les personnes suivantes ont été élues directeurs pour l'année courante:
MM. Jno. W. Justamond, E. Sainet,
J. Kahn, F. Perchier,
A. Gras, S. Field,
T. R. Hyde, M. Meure,
Wm. A. Avery.

A une assemblée du bureau aujourd'hui, Mr. A. E. Sainet, a été élu président et
13 fev—3 Wm. TUFTS, secrétaire.

A VENDRE—Une boulangerie très bien fournie, ayant une bonne pratique, située dans la ville de Lafayette. Pour les conditions, s'adresser à l'encoignure des Jackson et Levée, côté Lafayette. 13f—3

AVIS.—Perdu hier après midi un billet tiré par Cordier à l'ordre de M. Sagnia de la somme de $175, payable à un an de date. Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet, attendu que le paiement en a été arrêté. Celui qui le trouvera est prié de le remettre au bureau du Courrier. 13 fev—3

AVIS—Le soussigné étant à son départ pour France le 28 février. Il invite les personnes aux quelles il peut devoir, de se présenter à son domicile, rue Toulouse No 10. Il prie pareillement ses amis et connaissances qui ont à régler avec lui de ne pas tarder passé cette époque.
13f J. CHABRY, fils.

A VENDRE—Un magasin de drogues, ayant un assortiment nouveau de médecines, etc. et faisant de bonnes affaires, sera vendu à des termes avantageux. S'adresser au no. 118, rue Julie. 11 fev

BANQUE des Négociants et Commerçans—Nouvelle-Orléans, 9 Février 1839. Cette banque achète des traites sur Londres, New-York et Philadelphie. SAM. C. BELL, caissier 11 f

ACADEMIE DE DANSE

De Mr. J. DEVOTI,
No 60, rue Royale.
11 fev

AVIS—Le soussigné ayant été nommé encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, offre ses services au public; il se chargera des ventes de propriétés foncières, esclaves, et en général de tout ce qui concerne cette partie.

Comme courtier, il fera toutes les transactions que l'on voudra confier à ses soins.

Son bureau est passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis.
11 fev—6 Hy. LEAUMONT.

A UNE assemblée de la Chambre du Commerce de la Nouvelle Orléans, tenue le 4 courant, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

"Résolu qu'il soit recommandé aux personnes négociant les traites anglaises, en cette cité, de vendre, acheter et coter le Sterling en argent fédéral, en conformité à une résolution adoptée le 7 du courant, par la chambre de commerce de New-York.
Nouvelle Orléans, 5 février 1839
11 f CHS. BRIGGS, Sect.

A VENDRE à des prix extrêmement avantageux au magasin de Messrs. Rivaile & Co, rue de la Levée, No. 60
1000 caisses Vin de Bourgogne, de très bonne qualité, et aussi quelques caisses de vin de véritable crû de Gruau La Rose, Branmouton, Rozan, Margaux, Clos, Léoville. 28 nov—1 et 15 [illegible]

PLATS COTES—25 boucauts de Cincinnati, en magasin et à vendre par
14 fev LAYET & AMELUNG.

POUR LA MOBILE—Le superbe bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Cla. Walker, partira pour le port ci-dessus du bout du railroad du lac, à l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co,
15 fev 26, Vieille-Levée.

POUR ALEXANDRIE ET NATCHITOCHES, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur bien connu JOHN LINTON, capitaine P. H. Kimbal, partira pour les ports ci-dessus Samedi 16 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Conti, ou à BLAIR & SATTERFIELD,
15 fev 91, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI—Passage seulement—Le bateau à vapeur LEXINGTON, capitaine Alson, partira pour le port ci-dessus et tous intermédiaires, samedi, 16 courant. Pour passage seulement s'adresser à bord, ou à JOSEPH LANDIS & Co,
15 fev 14, rue Poydras.

PAQUEBOT régulier pour Natchitoches, Shreveport et [illegible]—Le bateau à vapeur COLUMBIAN, capitaine A Dunn, partira pour les ports ci-dessus et tous intermédiaires, samedi, 16 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Commune, ou à
15 fev SMITH & VOORHEES.

POUR LOUISVILLE et les Ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur bien connu DIANA, capitaine Fisser, partira pour le port ci-dessus, Dimanche 17 courant, à 10 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LAWRENCE & LEGENDRE,
15 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR ALEXANDRIE, Natchitoches et les ports intermédiaires, via la Rivière Cane—Le beau bateau-à-vapeur TECHE, capitaine Chenevia, partira pour les ports ci-dessus samedi prochain, 16 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à GOURDAIN & BENIT, Agents,
14 fev 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine J. B. Hill, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
12 fev 63, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur, tirant peu d'eau WILLIAM FRENCH, est incessamment attendu et sera expédié sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEO. BUCHANAN,
11 fev 66, rue du Camp.

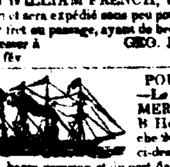

POUR LA HAVANE.—Le paquebot à vapeur MERCHANT, capitaine B Hutton, partira dimanche 24 courant, pour le port ci-dessus. Le Merchant est à basse pression et du port de 400 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre et bien fourni sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 36, Gravier.

Le Merchant a été bâti à Baltimore, et est considéré comme un bateau très fort et expéditif, et ayant de beaux emménagements pour les passagers. 14 fev—6

A FRETER.—La goëlette A 1, GENL. COBB, capitaine G. W. Cobb, du port de 175 boucauts et tirant 8 pieds d'eau. Pour les conditions, s'adresser à WHITRIDGE & Co,
15 fev 76, rue des Magasins.

POUR BALTIMORE—Le beau brick UNCAS, capitaine Wm. Bonsh, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co.
15 fev 98, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—Le beau brick UZARDO, capitaine Gilchrist, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
15 fev GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR NEW YORK—Le beau brick MENTOR, capitaine Mayo, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face du no. 9, 3me municipalité, ou à EDW. A. BRIDGES,
15 f 96, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—La superbe goëlette MINERVA, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co,
15 f 47, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le beau brick bon marcheur CATHARINE, doublé et chevillé en cuivre, capt. H. Merrill, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à ROGERS GRAY & Co.
15 fev 33, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1. GANGES, capt. Jones à besoin de 3000 balles de coton pour compléter son chargement, s'adresser à ROGERS GRAY & Co.
15 fev 33, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Paquet et régulier—Le navire paquebot A. 1. RICHMOND, capt. Vinship, sera expédié sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'hôtel de la monnaie, ou à LEVI H. GALE,
15 fev 63, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire A1, fin voilier FRANCES-ANN, capitaine Goule, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, le navire ayant de très beaux emménagements, s'adresser au capitaine à son bord, ou à GEO BERGEROT 6 rue Royale.

Ligne de Paquebots entre la N. Orléans et Baltimore

POUR BALTIMORE, dimanche, 17 courant—La barque paquebot MARY, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret de 1500 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne des paquebots entre la Louisiane et Pensylvanie—Le navire paquebot A. 1, ST-LOUIS, sera prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus dans quelques jours. Il prendra du sucre en haut ou en bas de la ville, si l'on s'adresse immédiatement au capitaine à bord ou à N. F. COMLY & Co.
15 fev 97, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le beau brick MENTOR, capt. Mayo, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à EDW. A. BRIGGS,
15 fev 96, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON—La belle goëlette VESPER, capitaine Cook, sera expédiée sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
12 fev KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras.

POUR NEW-YORK—Le brick bon marcheur MORASCO, capitaine Penbley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste de la balance du fret ou passage, s'adresser à
12 fev KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras.

POUR BORDEAUX—Partant sous peu.—La belle barque GENERAL FOY, capitaine Beaumont, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, en face de l'Hôtel de la Monnaie, ou à
12 fev SORBE & Co, 113, rue Royale

A FRETER—La goëlette CASSIUS de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Pressley, du port de 900 barils. Pour les conditions, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 fev 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette de première classe DORRIS, est maintenant prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus, et sera expédiée sous peu. S'adresser à
12 fev GEO. E. COOLIDGE, 56 Gravier.

POUR RICHMOND—La goëlette de première classe OSCAR, capt. Sterlman, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 f 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette VICTOR, maintenant au vieux Bassin, prendra la valeur de 400 barils en fret pour le port ci-dessus, s'adresser à G. E. COOLIDGE,
12 fev 56, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—Le navire A. 1. HOBART, capitaine Holden, sera expédié sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
12 fev 63, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le superbe brick MARY-ANN, capitaine Pike, doublé et chevillé en cuivre, sera expédié sous peu. Pour fret, qui sera pris aux plus bas prix, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
21 fev 65, rue de la Commune.

OLIVES—300 jarres olives, à vendre par
WHITRIDGE & Co, 14 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. PERRET.

[illegible], No. 107, rue de Chartres.

Il sera vendu aujourd'hui, 15 du courant, à midi [illegible] 15 fev

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Il sera vendu cet après midi, à 4 heures précises, les meubles et ustensiles de cuisine, composant le restaurant situé rue St. Philippe, entre Condé et Royale. 15 fev

PAR GUINAULT & DELASSUS.

IL sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, samedi prochain, 16 du courant, à midi, La négresse NANCY, âgée d'environ 16 ans, [illegible] garantie des vices et maladies prévus par la loi, avec son enfant âgé de 3 mois.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit. L'acte de vente se passera chez Felix Percy, not. public. 15 fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 16 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un Lot de Terre, situé au faubourg Tremé, faisant partie du lot désigné par le no. 4, de l'Ilet 66, borné par les rues St. Pierre, Orléans, Tremé et St. Claude, mesurant 43 pieds de face, sur la rue St. Pierre, par 98 pieds et 5 1/2 pouces de profondeur.

Ensuite sur le dit lot, une maison en bois et une écurie assez grande. Les banquettes sont pavées.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés, &c.

Acte de vente pardevant E. Barnett, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Une négresse créole nommée Celestine, âgée de 29 ans, cuisinière et blanchisseuse, parlant l'anglais, le français et l'espagnol, avec ses deux filles Rachel, âgée de 4 ans, et Stéphanie de 2 ans, les tous garanties des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés, &c.

Acte de vente pardevant E. Barnett, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 12 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi, le 16 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 22, rue Conti,
3 caisses [illegible] satin français.
Conditions à la vente. 15 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SUCCESSION de Michel Meffre Rousset.—Mardi, 26 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, à la demeure du défunt, à l'encoignure des rues St. Claude et Ursulines, par ordre de l'hon. Cour des Preuves.

Une quantité de meubles de ménage et autres effets, appartenant au défunt. 15f—2—15, 18, 25

BURREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN [illegible]—Orléans, 14 février 1839.

VENTE A L'ENCAN.

Une grande quantité de pièces de [illegible] Canal, lundi 25 courant, à 1 heure de l'après-midi. D. HOARD,
15f Ing. en chef et Supér. Génl.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 15 du cour., à midi, au No. 220, rue du Canal, une quantité de meubles [illegible] terie de cuisine, &c. 14 f

PAR A. LEVY.

Vente de Société.

IL sera vendu à 4 1/2 heures de l'après midi, vendredi prochain, 15 courant, au no. 40, Vieille Levée, [illegible] de M. Zacharie, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

75 barils farine, inspectés endommagés à bord de la goëlette Cobb, capitaine George W. Cobb, pendant sa traversée de Baltimore à ce port. 14 f

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Samedi 16 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti no. 22,
1 balle [illegible],
1 do de do pour matelas, superbe,
2 do de serviette,
3 do de coleta,
1 caisse gobelet taillée,
1 do verres à madère do 14 fev

TERRES DE VALEUR AU TEXAS.

PAR M. BARNETT Senr.

IL sera vendu samedi, 16 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis

Trois lieues et trois labors de terre, très riche, située sur les bords de la rivière Trinity (Texas). L'on donnera des titres incontestables et garantis.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en fournissant des billets endossés. Les actes de vente seront passés devant E. Barnett, not. pub., aux frais des acquéreurs. Un plan des terres ci-dessus est maintenant exhibé à la Bourse. 14 fev

PAR GUINAULT & DELASSUS.

IL sera vendu samedi, 16 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Deux lots de terre situés au faubourg Montreuil, près cette ville, désignés par les nos. 14 et 15, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, le 23 janvier 1836, déposé en l'étude de [illegible]; mesurant ensemble, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Morau, sur 120 pieds [illegible] de profondeur entre les rues Désirée et Elmire, ensemble une maison bâtie, [illegible] 7 appartements en haut et en bas, galeries haut et bas, et une citerne de [illegible] ancienne résidence de Mde. Montreuil.

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant P. Lacoste, not. pub. 14 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 16 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi,

Une maison située au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bons-Enfants et Amour. Le terrain mesure 60 pieds français carrés, bien remblayé &c. Il y a dessus ladite maison, une maison haute de 4 appartements à étage, en briques et couverte en bardeaux. Le terrain est de 66 pieds sur 75; sur le devant il y a un jardin, avec de belles vignes, et il y a aussi une cuisine.

Conditions.—$1000 comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez W. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 13 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 14 du courant, à 11 heures du matin au magasin de MM. Lavillebeuvre & Walton, rue de la Commune, entre les rues Bienville et Conti, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

236 paquets de fer en feuille Nos. 20, 23, 24, [illegible] avariés à bord du navire Queen Adelaide, capitaine Bretow, venant de Liverpool. 13 fev

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, le mercredi 20 du courant, à 10 heures du matin, au No. 22, rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et sous la direction du syndic de Ferguson & Cotte.

Le fonds d'un grand magasin de quincaillerie [illegible] fournisseurs de navire, abandonné par Ferguson & Cotte à leurs créanciers consistant en une grande variété de quincaillerie, cordages, fournitures de navire, &c. &c.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 13f—18, 16, 20

GRANDES ROUES, &c.—2 paires grandes roues pour charroyage de planches, ainsi que les essieux et autres, avec ces attachés, et un assortiment de roues de toutes descriptions, pour les habitations, à vendre par JAS. D. DENEGRE,
15f 16, rue de la Douane.

BLANC DE PLOMB—200 barillets blanc plomb de la manufacture de A. S & F. Roberts, no 1 et 2, en magasin et à vendre par JAS. D. DENEGRE,
16, rue de la Douane.

CITRONS—150 boites citrons, en débarquement et à vendre par
16f HANNAY & ROBERTSON, 43, Gravier.

CAFE—190 sacs café vert, en débarquement de la goëlette Ontario, de St-Jago de Cuba, à vendre par KOHN, DARON & Co,
15 fev 28, rue Bienville.

TRAITE DE PRESTON sur la tenue des livres en deux parties, 1re. pour les artisans de toutes classes; 2e. pour les négociants et les banques. Traité de Bennett do. do. exclusivement pour les jeunes gens qui désirent apprendre à tenir un set de livres, double entrée. Livres de comptes en blanc de toutes descriptions, à vendre au N. Y. Stationers' Warehouse, par DAVID FELT & Co.
14f 94, rue de Chartres.

CHARRETTES & DRAYS—Un grand assortiment de charrettes et drays légers, de la manufacture de John Woods, en débarquement du navire St. Louis et Montezuma, de Philadelphie, à vendre par JAS. D. DENEGRE,
15f 16, rue de la Douane.

NEW ORLEANS STATIONERS' WAREHOUSE.—14 rue du Camp. Les négociants et le public sont invités à venir visiter ledit établissement où ils trouveront toujours un assortiment superbe de livres en blanc, ainsi que tout ce qui est nécessaire pour la fourniture de bureaux, qu'ils vendent à des prix modérés.
15f NORMAN STEEL & Co.

GENIEVRE—Le soussigné reçoit maintenant du brick Pandora, d'Amsterdam, 900 pipes genièvre, de la marque bien connue de "[illegible]", qu'il garantit qualité supérieure, et importation directe des distilleries de Messrs. Rynchende & Sons, Schiedam, à vendre sur la Levée vis-à-vis le Marché aux Légumes, et en lots convenables aux acheteurs.

S. Rynchende & Son,

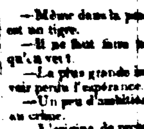

Schiedam
4 fev—1m HUGO C. GILDEMEESTER, No. 45, rue Bienville.

FEUILLETON.

LA DEU[illegible] PERIODE.

La première [illegible] article est déjà [illegible] sans doute, [illegible] tarde à publier la seconde, ce n'[illegible] ma faute. J'étais moi même [illegible] de ce petit drame de salon dont l'[illegible] aventure mais tout simplement l'h[illegible] s'est fait attendre, mais il ne serait [illegible] en accuser. Aujourd'hui qu'il m'est [illegible] d'en dérouler la trame. Je ne [illegible] de reproduire exactement les nuances [illegible] qui le composent. Il y en effet dans la vie, [illegible] bien distinctes. L'une est sur le premier plan. C'est la vie extérieure, la vie publique, que tout le monde peut apprécier d'après les mesures reçues. Elle a ses douleurs et ses félicités, que chacun connaît par les siennes propres.

Mais dans le fond, et tout à fait dans l'ombre, s'abrite la seconde partie. Celle-là est formée non pas de couleurs, mais de nuances tellement imperceptibles qu'elles échappent à l'œil le plus exercé. Il est difficile de trouver un pinceau assez fin pour les rendre dans toute leur délicatesse. C'est la vie intime, la vie de l'âme. Elle a un langage à part, et pour ainsi dire un dictionnaire à part. Les contours en sont à peine arrêtés et les transitions insaisissables.

Si la première se traduit par des actes, la seconde ne se compose que de sentiments. Pour la juger, il faut posséder à fond cette science des infiniments petits, dont les femmes seules ont aujourd'hui la clef, science redoutable, si l'on y pense, car les tragédies les plus terribles, sont celles qui se jouent à huis clos dans l'âme humaine, sans qu'une seule parole vienne en trahir les horribles péripéties. Tout homme qui a vécu et qu'elle que soit sa profession, conviendra, s'il est de bonne foi, que ce n'est ni sur les champs de bataille, ni dans les luttes politiques, ni dans le conseil des affaires, ni dans le triomphe comme dans la défaite, [illegible] qu'il a éprouvé ses plus chères émotions ou ses plus vives tortures. Pour des scènes moins bruyantes qu'au Forum, les tourments que bouleversent l'âme au milieu d'un bal ou d'une fête, n'en sont pas moins redoutables.

Qui sait au juste, ce que peut contenir de profondément amer une parole en apparence douce et joyeuse? [illegible] un bouquet de bal [illegible] Le salon est un champ de bataille, où l'on ne met pas sa vie pour enjeu, mais [illegible] et quelquefois son honneur. Et là, les vaincus n'ont pas même la consolation de montrer leurs blessures et de quêter la pitié. Il faut, au contraire, qu'ils cachent soigneusement leurs plaies; il faut qu'ils [illegible] un masque à leur douleur. [illegible]

[illegible]

futiles en apparence, si graves au fond, dont se compose la vie intime, il faut une puissance d'observation, que je ne posséderai jamais. Celui-là seul, qui sait au besoin, analyser toutes les espèces de sourires; pour le quel le pli d'un front équivaut à un livre; qui ne s'arrête jamais au sens grammatical d'un mot, mais en évalue, selon ses mesures à lui, l'intonation, l'inflexion et jusqu'au geste qui l'accompagne, celui-là seul, pourrait rendre les mille phases diverses par lesquelles doit passer un de ces drames intimes dont j'essaierai de vous donner un échantillon.

Arthur en s'inclinant vers la jeune femme, sembla plutôt ployer sous la puissance du regard qu'elle lui avait adressé, que faire une simple salutation. Pour la première fois de sa vie, il se sentit profondément troublé par un seul coup de paupière. Il n'eut pas, il est vrai, le temps de se rendre compte de l'émotion qu'il venait de ressentir; toutefois il se trouva embarrassé pour commencer la conversation, et s'embarqua maladroitement sur une phrase vulgaire, qu'il ne put pas même conduire à bon port. Il chavira au beau milieu de la seconde période, sombra sous voiles, et tenta en vain un effort désespéré pour se raccrocher au premier lieu commun qui lui passa par la cervelle. La chose lui fut impossible.

Celui-là seul, qui devant une femme belle et spirituelle, à laquelle on désire plaire, ne fut-ce que par vanité, est resté soudainement à court et sans voix, comprendra facilement ce qu'il y avait d'intolérable dans la position d'Arthur. Il se trouvait face à face avec la plus horrible et la plus implacable de toutes les bêtes féroces, le mutisme, et il n'y avait pas moyen de fuir le monstre. Arthur allait être dévoré si la jeune femme ne lui avait tendu la main.

Non seulement elle n'eut pas l'air de s'apercevoir de son embarras, mais elle eut encore assez de charité chrétienne pour y trouver un motif.

—Vous n'osez achever, lui dit-elle, avec un doux sourire, et vous avez bien raison. Dans le compliment que vous m'adressiez, il y avait si peu de justice, que vous en avez compris vous-même toute l'exagération. Ne pas l'avoir achevé, est une preuve d'estime dont je vous remercie sincèrement.

La vanité est douée d'une admirable souplesse. Elle est surtout d'une crédulité parfaite sur certains points. Non seulement Arthur, malgré toute son habitude du monde, se laissa aller à la nouvelle impression qu'on lui faisait subir, mais il reconnut *in-petto* toute la justesse de l'observation, et crut de bonne foi que son embarras n'avait été après tout, qu'une preuve de tact. L'acte de charité ne fut à ses yeux qu'un trait de pénétration. Toutefois il eut fort bon gré à la jeune femme de l'avoir si bien deviné.

Dès que la vanité d'Arthur eut retrouvé son centre de gravité, Arthur rattrapa lui-même son équilibre.

Avant tout cependant, il est bon de vous dire quelques mots sur la jeune femme, qui joue dans ce récit le rôle principal.

Ce n'est point une héroïne de roman. [illegible] C'est tout simplement une femme adorable. Sa beauté touche moins qu'elle ne frappe, et inspire plus de sympathie que d'admiration. On lui trouverait peut-être des imperfections, si on pouvait réfléchir lorsqu'on la regarde: mais alors aussi on ne pense qu'à la regarder. Sa taille est bien prise. Son pied est petit et sa main d'un modèle parfait. Au bal, elle se met très simplement; mais dans l'arrangement décent et gracieux de ses vêtements, dans sa démarche simple et mesurée, il y a plus d'aristocratie véritable que dans les plus riches parures. Les fleurs lui vont mieux que les diamans. Sa voix est mélodieuse; mais elle est impitoyable dans sa douceur même. C'est une de ces voix qui vous vont droit au cœur comme la lame d'une épée; une voix de syrène qui charme et qui perd. Chez la femme, ce qu'il y a de plus irrésistible après le regard c'est le son de la voix. Lorsque la femme dont je parle, a cessé de se faire entendre, les notes de la sienne vibrent longtemps dans votre âme.

Elle est bien jeune encore. Cependant on lit sur son front plus de résignation que d'espoir. Son sourire n'est pas celui de l'enfant naïve et ignorante qui sourit à la vie, mais celui de la femme qui sourit de la vie. On devine que le doute, cet horrible mal, qui s'est glissé aux flancs de la génération présente, plus qu'à toute autre époque de l'histoire sociale, a déjà flétri cette jeune destinée dans sa fleur. Elle a encore l'avenir mais elle n'y croit plus.

Cependant n'allez pas penser que ce soit une de ces dolentes personnes, qui s'en vont partout médisant du monde et de ses lois, et étalant leurs douleurs à la pitié du passant. Quelque soit son opinion sur la société, elle accepte cette société telle qu'elle est. Si elle ne l'aime pas elle ne la méprise pas non plus. Elle n'a pour elle ni enthousiasme ni colère.

Elle est pâle, mais de cette pâleur qui est plutôt l'indice de la force de l'âme que de la faiblesse physique. Son œil est noir, son regard limpide et profond, mais elle n'y laisse lire que ce qu'elle veut qu'on y lise. Avant tout, elle est calme et reposée. Elle est à la fois, enjouée et mélancolique, mais rarement triste, dans le monde du moins.

Sa conversation a une tournure toute particulière. Une douce ironie et un sentimentalisme tempéré y entrent à doses égales. Toutefois, elle ne dit jamais rien d'elle-même, ni des sentiments qu'elle éprouve. Elle vous parle de vous et de vos idées, mieux que vous même. Cherchez-vous à traduire une pensée, elle vous aide, elle vous donne le mot propre. Elle exprime clairement ce que vous ne faites qu'entrevoir. Quant à ce qui se passe dans son propre cœur, personne n'en sait rien. On pourrait présumer qu'elle souffre, on ne pourrait dire de quoi elle souffre. C'est une âme fière et indépendante qui s'enveloppe dans sa dignité et n'a besoin ni de sympathie, ni de pitié. Elle vous tend parfois la main, pour vous soutenir, jamais pour être soutenue. [illegible]

[illegible] que sont les évènements dans la vie des hommes. Ils y soulèvent les mêmes orages, avec cette différence, qu'ils ne sont point précédés de l'éclair, ni suivis de la foudre.

Nos passions ont mille issues; elles concentrent leurs [illegible]. C'est pour cela sans doute qu'elles souffrent bien plus que nous. Mais il est temps de revenir à Arthur.

Je vous l'ai dit, il avait à peu près repris son équilibre et allait sans doute répondre, lorsque l'orchestre joua *la promenade*. La jeune femme prit le bras d'un de ses parents et alla souper. Arthur la suivit longtemps du regard, et quand il eut cessé de l'apercevoir, il poussa un profond soupir.

Alors l'inconnu, qui pendant toute cette scène n'avait pas cessé d'observer attentivement Arthur, répéta: décidément il en est à la seconde période!

On a souvent comparé l'amour à la fièvre. Cette comparaison est fort juste, selon moi. D'abord, on n'est pas plus le maître d'éviter l'un que l'autre. D'autre part, l'amour, aussi bien que la fièvre est précédé de prodromes; comme la fièvre il a ses symptômes, ses accès, ses intermittences; et de même aussi, que la fièvre n'agit jamais avec plus de force que sur les sujets bien portants, de même l'amour n'est jamais aussi violent que lorsqu'il s'attaque aux hommes raisonnables.

On pourrait même diviser l'amour en plusieurs périodes comme certaines fièvres, ou en cristallisations ainsi que l'a fait M. de Stendal. Voici la comparaison dont il se sert. Si ce ne sont point les mêmes termes, ce sont du moins les mêmes idées, à peu près.

Lorsque vous mettez une branche de cyprès dans une dissolution d'alcali, il s'opère un phénomène assez singulier. La branche est recouverte bientôt par une cristallisation brillante, qui ressemble à un amas de petites perles. Quand la première couche est complète, il s'en forme une seconde, puis une troisième &c. &c. jusqu'à ce qu'un accident vienne à frapper le vase où se trouve la branche. Alors plus de cristallisations, plus de perles, tout disparaît.

Il en est de même en amour. Le cœur est la branche de cyprès. L'illusion c'est l'alcali. Tant qu'elle dure le cœur se couvre de cristallisations. Chaque mouvement, chaque parole de la bien-aimée les augmente et les grossit. Chaque sourire, chaque frôlement de sa robe; le craquement du soulier sur le parquet, un geste de la main, le son de la voix, que sais-je enfin? tout ce ci sont des perles qui vous tombent sur le cœur et l'enrichissent. Aimer, c'est la première cristallisation, se croire aimé est la seconde, entendre dire je t'aime, est la troisième. Puis, lorsqu'arrive l'heure du désenchantement, adieu les perles et les cristallisations, qui rendaient le cœur si fier et si heureux.

M. Stendal aurait pu pousser plus loin la comparaison et ajouter que le cœur n'est plus alors, lui aussi, qu'une pauvre branche de cyprès, c'est-à-dire un signe de deuil. En peut-il être autre chose, en effet, quand il n'a plus ses perles, c'est à dire l'amour, c'est à dire la vie?

[illegible]

nous effraie toujours, même lorsqu'il est heureux. Arthur n'avait jamais aimé et n'entendait rien aux cristallisations. Il s'étonnait de l'agitation de son âme sans pouvoir s'en rendre compte.

La première période de l'amour est pour ainsi dire, une préface: on n'est point encore amoureux, mais on va le devenir. La seconde, c'est lorsqu'on n'est déjà amoureux, mais qu'on l'ignore. Arthur, (l'inconnu avait deviné juste), en était à la seconde période.

Celui qui en est à cette période, ressemble beaucoup à un homme qui a perdu quelque chose. Il retourne toutes ses poches sans savoir au juste ce qu'il cherche. Il ne peut rester une minute en place, il est sans sujet et se fâche sans raison. Dans la même heure, il embrassera son plus mortel ennemi et cherchera querelle à son ami intime.

Il ressent à peu près les mêmes impressions, qu'aux approches de la fièvre, ou dans les premiers jours du printemps. Des frissons voluptueux l'agitent, son sang circule rapidement. Il éprouve je ne sais quel vague bonheur accompagné d'une mystérieuse inquiétude. Son être physique et son être moral sont subitement modifiés. Tout annonce une grande crise.

Depuis cinq minutes, Arthur avait les yeux fixés, avec une attention désespérante, sur un programme de bal. En ce moment, l'inconnu que je nommerai André (c'est un nom fort convenable pour un homme qui ne joue pas le rôle de jeune premier), [illegible] moment, dis-je, André s'approcha et s'aperçut, que l'affiche qu'Arthur contemplait avec tant de gravité était tournée à l'envers; alors il l'appela par trois fois Arthur; Arthur lui répondit; à la quatrième Arthur, [illegible] s'écria, de l'air d'un homme qu'on vient de réveiller en sursaut: eh bien! qu'est ce?

—Écoutes, dit André:

(*La suite au numéro prochain.*)

HAINS B....

L'article suivant est d'un jeune créole. Nous nous faisons un vrai plaisir de l'insérer, et profitons de l'occasion pour répéter que nos colonnes seront toujours ouvertes à tous ceux qui voudraient contribuer pour leur part au développement littéraire du pays.

Par un hasard assez singulier, les héros des deux nouvelles, qui commencent le feuilleton, se nomment tous les deux Arthur. Comme il n'y a entre eux qu'une concordance de noms, puisque leurs caractères sont tout-à-fait opposés, nous avons cru qu'ils pouvaient exister ensemble. [illegible]

PANTOMES.

"Il se nommait Arthur, son âge était dix sept ans! dix sept ans et des déceptions!

Créole à la tête ardente, aux désirs passionnés, longtemps il avait aimé son pays natal pour aller chercher dans ses rêves étrangères ce qu'il désirait de toute son âme, [illegible]

Enfant, que n'es tu gardé ta première ignorance! présomptueux, pourquoi sacrifier à toutes tes affections de famille, le plaisir de connaître les hommes d'une autre terre.

Paris était la ville que son instinct lui désignait, pour aller y couler les jours de son enfance! Paris, cette mère perfide qui sèvre ses enfans avant l'âge, de tous les plaisirs et qui les étouffe dans ses bras impitoyables, en les poursuivant jusques sur la tombe d'un rire sardonique!

Enfant de dix ans, il arrive dans cette capitale, lui qui ne connaissait de la nature que ses forêts vierges, ses sites sauvages, et qui croyait qu'être né créole, c'était déjà du bonheur! A peine arrivé dans la grande cité ou [illegible] il devait habiter, les portes d'un collège vinrent se fermer sur lui! Oh! pourquoi ces années n'ont elles pas duré plus longtemps, pourquoi trop tôt le laissa-t-on goûter aux plaisirs qu'il n'avait jamais imaginés!

Il passe sept ans enfermé; puis la liberté lui fut donnée! Mais quand il se vit seul, sans parens, sans soutien, au milieu de ce Paris, de cet immense gouffre, où l'avenir de tant de jeunes gens va souvent s'engloutir ... il eut peur ... il trembla le pauvre enfant ...

Il se prit à regretter son collège (qu'il maudissait naguères), il regretta ses amis d'un jour, avec lesquels il avait eu devoir passer sa vie! Oui, la peur s'empara de lui!

Puis, peu à peu, de triste, de rêveur qu'il était, il devint gai, il était heureux, il le croyait du moins! Lié avec ce que la capitale offrait de jeunes gens distingués, il goûtait tous les plaisirs! amour, bals, orgies, rien n'y manquait!

Lui, si simple autrefois dans ses goûts, ne pouvait maintenant plus comprendre comment il avait pu concevoir un seul instant le bonheur loin de ces brillants lieux de sa naissance!

Paris, c'était son bonheur! Paris c'était son rêve, son rêve de jeune homme! Paris c'était le centre de ses illusions!

Paris, oh que c'est beau pour celui qui sait maîtriser ses désirs, pour celui qui sait déjà ce que c'est que jouir, mais Paris pour celui dont les passions sont encore jeunes, ardentes, Paris pour le jeune homme sans réflexion, Paris enfin pour un créole, oh c'est la mort!

Un an s'était passé dans les plaisirs; toutes les jouissances possibles, il les avait goûtées, et saturé déjà de ce qu'il appelait son bonheur, la triste [illegible] Il n'avait pourtant que dix huit ans alors!

Une idée le poursuivit maintenant: c'est que loin de sa famille qu'il chérissait au suprême degré, [illegible]

goût du bonheur céleste, l'amour! Il sentait qu'il lui fallait une de ces femmes, comme lui, aux impressions vives, passionnées! [illegible] C'était encore un de ses rêves, pauvre jeune homme!

Chaque jour qu'il passait maintenant à Paris, lui pesait comme un crime!

L'ennui, l'incertitude, le dégoût le poursuivaient. En vain cherchait-il à s'étourdir, en vain se voulait-il persuader, qu'il ne pouvait être heureux qu'à Paris, tout était vain!

Il entendait sans cesse une voix (celle de la destinée), qui lui criait impérieuse: va, pars, sous le beau ciel de ton pays tu joindras ce fantôme après qui tu cours comme un fou, le bonheur!

Il partit enfin, sans beaucoup de regrets, il fit ses adieux à la grande ville!

Il partit! Chaque jour de son voyage lui semblait un siècle! impatience, son imagination se portait déjà dans le sein de sa famille, de sa mère qu'il avait quittée tout enfant, et qu'il revoyait homme aujourd'hui! Il se rappelait avec ivresse son beau pays, [illegible] il se rappelait sa ville, grande [illegible] comme un village! Enfin le navire jeta l'ancre. Il arriva dans la maison paternelle, [illegible] nouvel enfant prodigue, il fut fêté comme lui.

Alors encore il goûta quelques moments de vrai bonheur. Ses traits étaient riants! Il maudissait Paris et il promettait de demeurer à jamais dans cette patrie que depuis si longtemps il appelait de tous ses vœux et qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Puis quand il eut bien goûté toutes les douceurs des sentiments de famille, quand il eut reconnu de ses amis et ses vrais amis, il se prit encore à réfléchir. Sentait-il le bonheur tel qu'il l'avait rêvé!

Il se demandait s'il ne manquait pas quelque chose à son cœur! et ses traits devinrent encore sombres! C'est qu'il voulait trouver une femme belle, amoureuse, qui put l'inonder de son amour, dont la destinée fut unie à la sienne, une femme qu'il pût partager et ses joies et ses peines, à tout jamais, une femme enfin qu'il ne connaissait encore que dans ses rêves. Il songeait qu'il n'avait jamais aimé, qu'il n'y pouvait rencontrer l'être pour lequel il se sentait fait, [illegible] Car il croyait à sa destinée, car il avait, pour principe, que tout être avait une [illegible]

Plusieurs mois s'étaient passés, [illegible]

[illegible] il errait depuis long temps dans les rues, ne donnant son attention à rien qu'à ses rêveries, quand comme par instinct ses yeux quittèrent la terre sur laquelle ils étaient [illegible] sur un balcon, où ils rencontrèrent les deux beaux yeux noirs d'une jeune fille contemplant l'expression de ce mélancolique dont était empreinte la physionomie du jeune homme. [illegible] Mais quand leurs yeux se rencontrèrent, timide elle baissa les siens [illegible] regards du jeune homme, [illegible] sa figure était riante; [illegible] le plaisir se peignait sur ses traits; [illegible] réchauffe le cœur glacé quelques instans auparavant!

Son ange partit en lui souriant, et il resta seul contemplant encore ce balcon vide maintenant de sa jeune fille. Il y resta quelques temps, puis partit [illegible] comme un insensé! [illegible] et il se précipita dans les bras de sa mère, en lui criant: Je l'ai trouvée! [illegible] Il n'avait en effet, pas de fièvre, mais d'amour! d'amour pour celle qu'il n'avait fait qu'entrevoir.

Ce qui lui mettait la joie dans l'âme, c'est qu'il avait compris le regard de cette jeune fille! [illegible] créole étincelle toujours des [illegible] de son cœur.

Il sentait qu'il allait entrer dans une vie nouvelle; il oublia le passé, pour ne jeter dans l'avenir qu'il entrevoyait de bonheur et d'amour. Il croyait (insensé) qu'il avait trouvé celle à qui ses jours devaient être unis à jamais! Il se voyait cette jeune fille [illegible] (comme envoyée de Dieu), qui viendrait lui faire oublier dans les délices, ses souffrances passées!

Pauvre insensé, [illegible] toutes les douceurs de la vie, [illegible] devait être terrible!!

P. C.

(*A continuer.*)

PENSEES DIVERSES.

—L'orgueil n'est qu'un vice de l'esprit, la dureté est une vertu du cœur.

—Les siècles d'incrédulité sont aussi des époques de superstition. On ne croit plus à rien mais on croit tout.

—Un athée honnête homme est un sot.

—Nul homme n'est athée dans le malheur.

—La foi! l'ignorance sublime! science plus sûre que les autres, puisqu'elle commence par croire, et que les autres finissent par douter.

—La morale est la logique de la conscience.

—Le tout des bons, c'est de l'être avec les méchants.

—Même dans la peau d'un mouton, l'amour-propre est un tigre.

—Il ne faut faire ni tout ce qu'on peut, ni tout ce qu'on veut.

—La plus grande infirmité de la vieillesse, c'est d'avoir perdu l'espérance.

—Un peu d'ambition conduit à la vertu, et beaucoup au crime.

—L'origine de presque toutes nos fautes, c'est que nous obéissons plus à la passion du jour qu'à l'intérêt du lendemain.

—Ce n'est pas notre maîtresse que nous aimons, c'est une femme que nous rêvons près d'elle. Notre cœur n'aime que l'enfant de notre imagination.

—Où il les hommes regardaient aussi souvent, dedans leur conscience, que les femmes dans leur miroir!

—On ne connait bien que soi-même. On n'est bien connu que de soi.

—Le travail nous procure les deux biens les plus précieux de ce monde, l'oubli et l'espérance. Mais il nous apporte aussi les dangers, la richesse et la gloire.

—Il est inutile d'avoir de la confiance en soi, il est souvent dangereux d'en avoir en soi seul.

—Le meilleur moyen de rendre une chose impossible, c'est de la croire trop facile ou trop difficile.

—La première moitié de la vie se compose d'espérances qui ne seront jamais réalisées et la seconde de regrets qui ne seront jamais réparables.

—En tout, ce qui, nous attire, c'est ce que nous n'attendons pas.

—Ce qui nous console, c'est que nous ne sommes pas toujours si malheureux qu'on nous suppose. Ce qui doit consoler les autres, c'est que nous ne sommes pas toujours si heureux que nous le paraissons.

—Une bonne action est toujours meilleure pour celui qui la fait.

Le temps est toujours, à notre gré, trop court ou trop long. [illegible] voilà toute la vie.

—La pitié est une des mille variétés de l'égoïsme. Nous plaignons les autres de ce que nous craignons pour nous mêmes.

—Nous trouvons une douceur presque égale à être plaints ou à être enviés. C'est que nous aimons par dessus tout qu'on s'occupe de nous.

—L'espèce humaine est facile à tromper et difficile à convaincre.

—Avoir des amis, cela prouve des qualités. Avoir des ennemis, cela prouve des qualités méritées.

—L'amour-propre est le plus exigeant de tous les amours. Caressez le sans cesse, il ne se fatiguera jamais.

—Pour bien jouir de la vie, il faut la mépriser, [illegible]

—Étrange condition de la femme d'être toujours esclave ou maîtresse: [illegible] Nul homme ne sait se donner une compagne.

—[illegible]